



LA FRANCE ET LA SÉCURITÉ EN **INDOPACIFIQUE**



MINISTÈRE
DES ARMÉES

Préface de la ministre des armées



La France porte une attention particulière à la zone Indopacifique, dont la stabilité est primordiale pour la sécurité internationale, comme souligné par La Revue stratégique de défense et de sécurité nationale de 2017.

Ainsi, dans l'espace Indopacifique, la Corée du Nord défie la communauté internationale en conduisant des essais nucléaires et balistiques en violation des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies.

L'affirmation militaire d'un nombre croissant de puissances, établies ou émergentes, pose de nombreux défis au multilatéralisme et renforce l'instabilité et l'imprévisibilité auxquelles nous sommes confrontés.

Le terrorisme, qui a durement frappé l'Europe ces dernières années, se recompose et s'étend à l'Indopacifique. Ce développement inquiétant nécessite une mobilisation conjointe.

Le domaine maritime demeure un espace de tensions avec la remise en cause par certains États de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer et la persistance d'actes de piraterie.

Enfin, les conséquences du changement climatique et les dégradations environnementales concernent particulièrement la zone Indopacifique, jusqu'en Antarctique, et aggravent les risques sécuritaires.

Ces défis majeurs ne peuvent être surmontés que par la voie de la coopération. Le maintien de la stabilité de l'Indopacifique – source de prospérité globale grâce à son dynamisme économique, sa croissance démographique et sa capacité d'innovation technologique – est essentiel et doit s'inscrire dans le cadre d'un ordre international fondé sur le dialogue et le respect des règles établies sur des bases multilatérales.

En tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies et membre fondateur de l'Union européenne, et de l'OTAN, la France joue un rôle spécifique sur la scène internationale. Nation de l'océan Indien et du Pacifique, par ses territoires et sa population, la France occupe une place particulière dans cette région du monde, des côtes africaines à la façade Pacifique des Amériques. Elle y entretient en permanence des forces de souveraineté et de présence, pour défendre ses intérêts et contribuer à la stabilité de la région aux côtés de ses partenaires tels que l'Inde, l'Australie, les États-Unis, le Japon ou encore la Malaisie, Singapour, la Nouvelle-Zélande, l'Indonésie et le Vietnam.

Avec la loi de programmation militaire 2019-2025, la France a entamé une remontée en puissance exceptionnelle de son outil de défense afin de l'adapter à l'évolution des défis sécuritaires. Ces derniers rendent également indispensable l'accompagnement capacitaire de nos partenaires.

Ce document est une nouvelle édition de « La France et la sécurité en Asie-Pacifique », parue en 2016. Il illustre la politique de défense et de sécurité de la France en Indopacifique et témoigne de la continuité de notre engagement à développer, sur le long terme, des liens forts avec les États de la région, au bénéfice de la sécurité collective.

Florence Parly

La sécurité en Indopacifique, un enjeu stratégique pour la France

L'Indopacifique concentre 60% de la population mondiale et un tiers du commerce international. Sa stabilité est essentielle : toute crise ou conflit dans cette zone serait susceptible de porter gravement atteinte aux intérêts de la France et de l'Europe.

L'Indopacifique constitue un espace géographique maritime et terrestre, animé par des interactions autour de centres de gravité stratégiques – Inde, Chine, Asie du Sud-Est, Australie. Il englobe les océans Indien, Pacifique et Austral et forme un continuum sécuritaire s'étendant des côtes est-africaines à la façade occidentale des Amériques.

La France est présente au sud de l'océan Indien avec les îles de Mayotte et de La Réunion, les îles Eparses et les terres australes et antarctiques françaises. Elle l'est aussi dans le Pacifique avec ses territoires en Nouvelle-Calédonie, à Wallis-et-Futuna, en Polynésie française et à Clipperton. Ses forces de souveraineté outre-mer et ses implantations militaires permanentes lui permettent d'assurer ses responsabilités sécuritaires de puissance riveraine de l'Indopacifique.

Cette région n'est pas épargnée par la montée des tensions à l'échelle internationale.

Le terrorisme demeure une préoccupation majeure et immédiate. Malgré les avancées militaires au Levant, la menace se recompose et s'étend à de nouvelles régions, en prospérant sur les situations de chaos, de guerre civile et sur les fragilités des États. La France est engagée en première ligne dans la lutte internationale contre le terrorisme, aux côtés d'États de l'Indopacifique, sur des théâtres d'opération situés en Afrique et au Levant.

Le multilatéralisme connaît une remise en cause croissante, en particulier en Indopacifique. Certaines grandes puissances font le choix d'une posture privilégiant ouvertement les rapports de force, ce qui génère de l'inquiétude et de l'incertitude à l'échelle internationale. La polarisation croissante de la région menace le maintien d'un ordre multilatéral qui a permis la prospérité économique de l'Indopacifique.

L'effet multiplicateur des menaces du changement climatique concerne directement l'Indopacifique. Les pays les plus vulnérables verront leurs perspectives de croissance économique fortement réduites, alors que les États les plus résilients, du fait de leur taille ou de leur puissance, bénéficieront d'un avantage géostratégique.

La France en Indopacifique en chiffres

465 422 km² (avec la Terre Adélie) en océan Indien et dans le Pacifique.

Près de 9 millions de km² de zone économique exclusive (2^{ème} ZEE mondiale) en Indopacifique.

1,6 million de citoyens français dans les départements et territoires d'outre-mer.

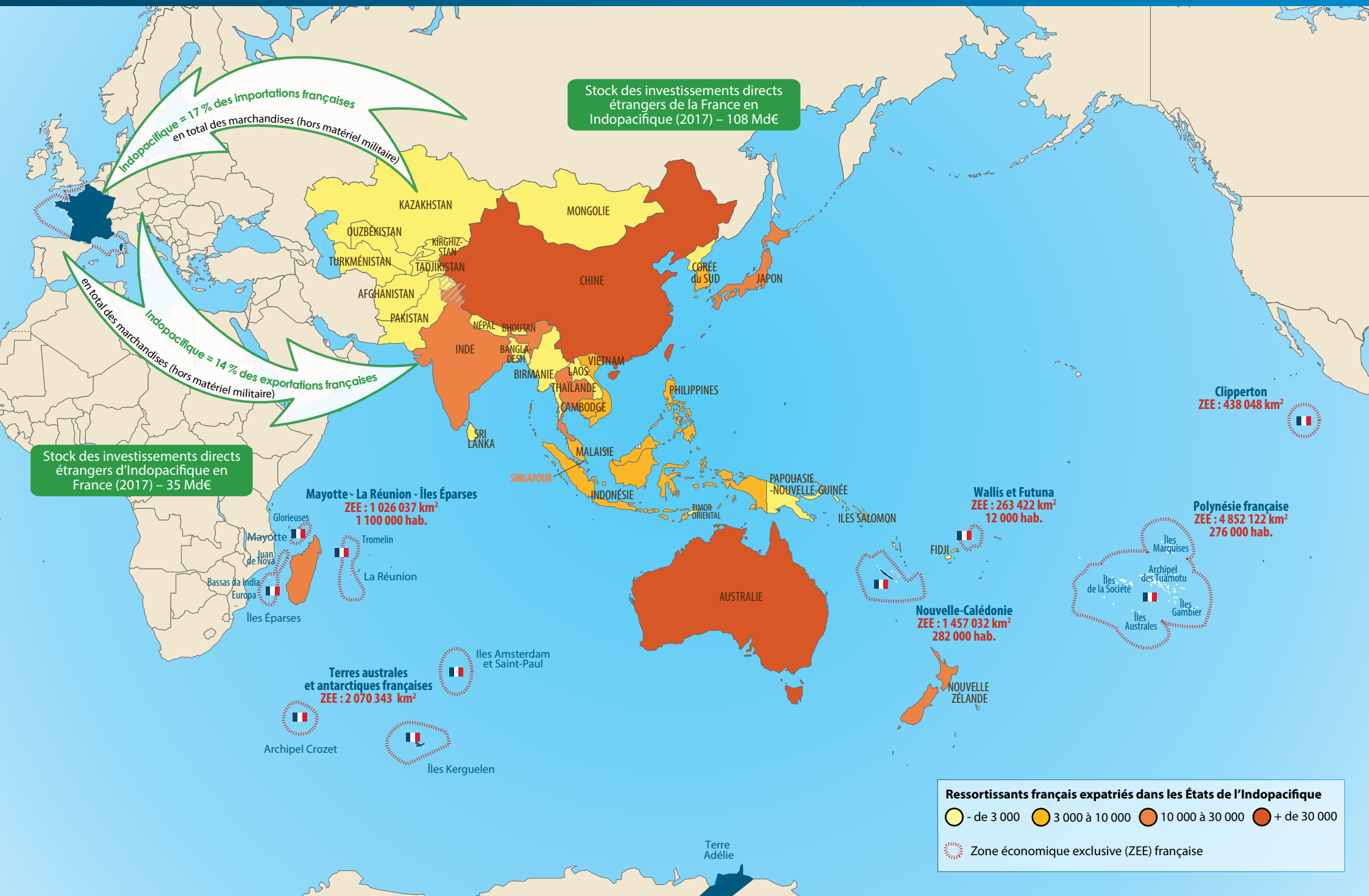
Au moins 200 000 ressortissants dans les États de l'Indopacifique.

En 2018 :

La France a exporté pour un total de 66 438 millions d'euros vers l'Indopacifique (hors matériel militaire) soit 34% de ses exportations hors Union européenne (14% au total).

La France a importé pour un total de 95 930 millions d'euros en provenance de l'Indopacifique (hors matériel militaire) soit 40% de ses importations hors UE (17% au total).

LA FRANCE EN INDOPACIFIQUE



Les défis sécuritaires majeurs en Indopacifique

La Revue stratégique de 2017 insiste sur la rapidité et l'intensité de l'évolution des menaces identifiées par le Livre Blanc de 2013, comme le terrorisme, le retour inquiétant des logiques de compétition et de puissance, l'affaiblissement de la règle de droit et du multilatéralisme, ainsi que l'accroissement des défis non-conventionnels.

Les programmes nucléaire et balistique de la Corée du Nord menacent non seulement la sécurité en Asie du Nord-Est, mais aussi l'ordre international et l'architecture de non-prolifération.

En mer de Chine méridionale, les travaux de poldérisation à grande échelle et la militarisation des archipels contestés ont modifié le statu quo et augmenté les tensions. Les conséquences potentielles de cette crise vont bien au-delà de la région, celle-ci étant un carrefour stratégique par lequel transite un tiers du commerce mondial. Cette situation témoigne de la remise en cause de l'ordre multilatéral au profit de politiques d'affirmation de puissance qui menacent la stabilité de la région.

Le terrorisme constitue un autre défi. La fin de Daech ne signifie pas la fin de cette menace globale du fait de la problématique du retour des combattants étrangers et de l'expansion du phénomène terroriste à de nouvelles régions comme l'Asie du Sud et du Sud-Est.

Les progrès scientifiques et technologiques sont porteurs d'ouvertures, mais aussi de risques nouveaux. L'accès aux ressources sous-marines profondes, l'extension des capacités de projection de puissance et, parallèlement, de déni d'accès, ainsi que la centralité du cyberspace et des équipements satellitaires sont susceptibles d'attiser les rivalités interétatiques sur l'ensemble de l'Indopacifique.

Face à ces défis, la France développe un maillage de partenariats de nature stratégique dans la région Indopacifique avec l'Inde, l'Australie, le Japon, la Malaisie, Singapour, la Nouvelle-Zélande, l'Indonésie et le Vietnam.

Pour maîtriser ces risques et tensions, la France souhaite contribuer à la mise en place d'une architecture de sécurité régionale. Déjà active dans plusieurs enceintes de dialogue multilatéral en Indopacifique, elle a notamment entamé une démarche de rapprochement avec l'ADMM+, enceinte de coopération multinationale entre les ministères de la défense de l'ASEAN et des pays « Plus » partenaires.

En participant aux enceintes de coopération multilatérale, la France apporte son expérience de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, son savoir-faire opérationnel, notamment dans le domaine de la sécurité maritime, et une contribution essentielle à la constitution d'un espace de paix et de sécurité, fondé sur le respect du droit international, dans l'ensemble de l'Indopacifique.

Un engagement sécuritaire à tous niveaux

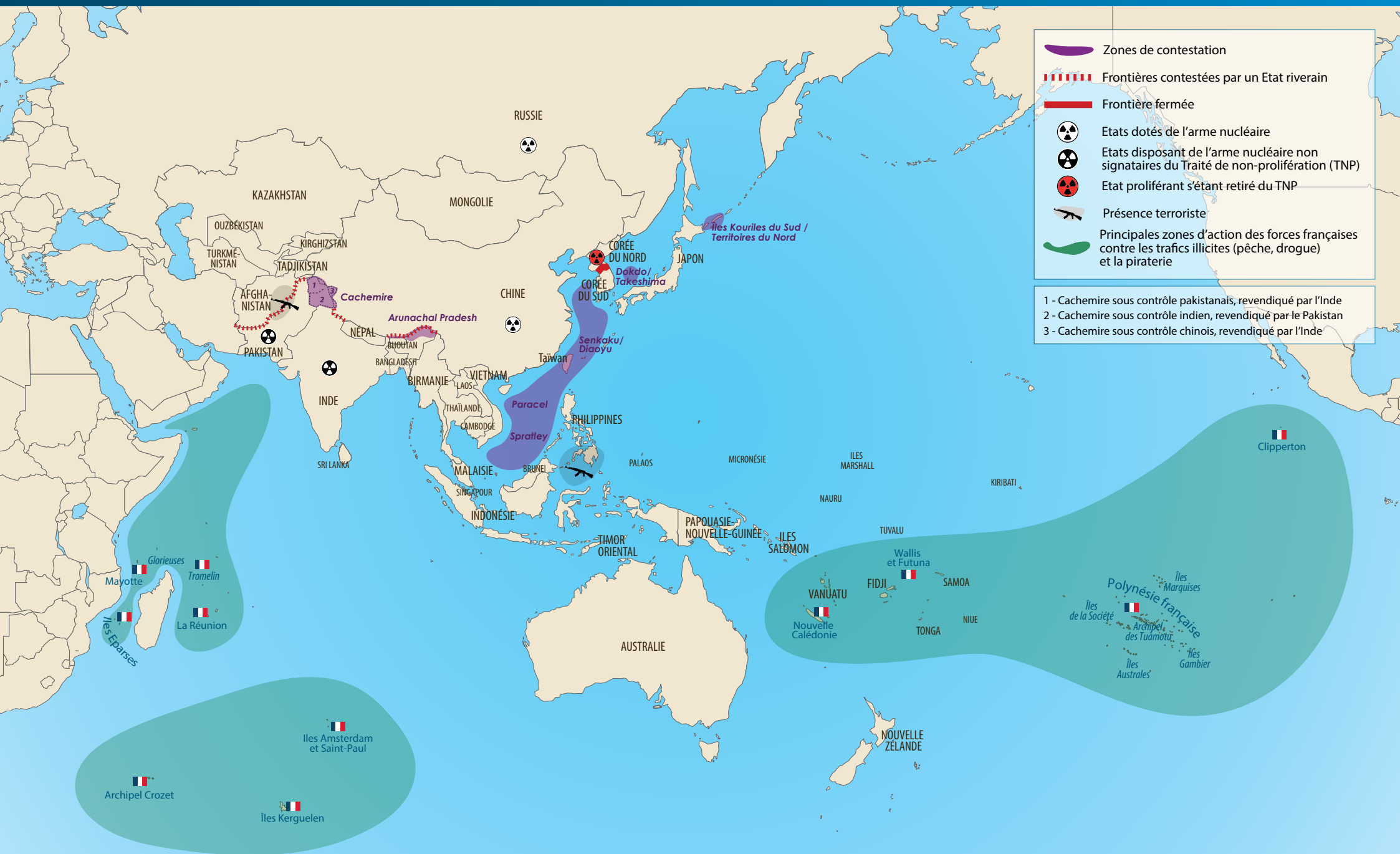
Sur le **dossier nord-coréen**, la France joue un rôle moteur dans le cadre du Conseil de sécurité des Nations unies et de l'Union européenne. Elle œuvre à l'application pleine et effective des mesures restrictives mises en place contre le régime pour le contraindre à cesser ses programmes proliférants et à revenir à la table des négociations.

La France soutient l'application stricte de la Convention des Nations unies sur le **droit de la mer**. Puissance maritime civile et militaire de premier rang, elle exerce régulièrement son droit de circulation maritime et aérienne partout où elle l'estime nécessaire, notamment dans la région Indopacifique.

Les forces armées françaises de l'espace Indopacifique jouent un rôle actif dans les opérations de **lutte contre les trafics illégaux** (drogue, pêche illicite, etc.).

En matière de **lutte contre le réchauffement climatique**, la France a très largement œuvré à la conclusion de l'Accord de Paris en 2016. Dans le domaine de la défense, elle a organisé en amont de la COP21 la première conférence internationale « Climat et défense : quels enjeux ? ».

ENJEUX SÉCURITAIRES EN INDOPACIFIQUE



Une présence militaire française significative

La présence militaire de la France dans l'Indopacifique est adaptée aux besoins de défense et de sécurité. En permanence, 7 000 militaires sont déployés dans l'ensemble de la zone : 4 100 en océan Indien, 2 900 dans le Pacifique.

Ces forces veillent à la protection et à la sécurité des territoires français ainsi qu'au contrôle des zones économiques exclusives. Elles participent aux opérations de secours aux populations, à la lutte contre les trafics, aux missions de l'action de l'État en mer (AEM) et aux activités de coopération de défense dans tous les domaines.

Dans le nord de l'océan Indien, les forces de présence aux Émirats Arabes Unis (FFEAU) et à Djibouti (FFDJ) disposent en permanence d'avions de combat (6 Rafales aux EAU et 4 Mirage 2000 à Djibouti), de 8 hélicoptères et 1 avion de transport tactique.

Dans la zone sud de l'océan Indien, les forces de souveraineté (FAZSOI), réparties entre les îles de La Réunion et de Mayotte, s'appuient sur 2 frégates de surveillance dotées chacune d'un hélicoptère, 1 bâtiment de soutien et d'appui outre-mer, 2 patrouilleurs (dont 1 polaire) et 2 avions de transport tactique.

Dans le Pacifique, les forces de souveraineté en Nouvelle-Calédonie (FANC) et en Polynésie française (FAPF) ont à leur disposition 2 frégates de surveillance dotées chacune d'un hélicoptère, 3 patrouilleurs, 2 bâtiments multi-missions, 5 avions de surveillance maritime, 4 avions de transport tactique et 5 hélicoptères.

La France entretient par ailleurs un réseau dense de 18 attachés de défense résidents et non-résidents, accrédités dans 33 pays d'Asie et d'Océanie, qui, avec le concours d'attachés de défense adjoints, d'attachés « armement », de coopérants militaires permanents et d'un officier de liaison auprès de l'USINDOPACOM, développent la coopération bilatérale dans tous les domaines relatifs à la défense.

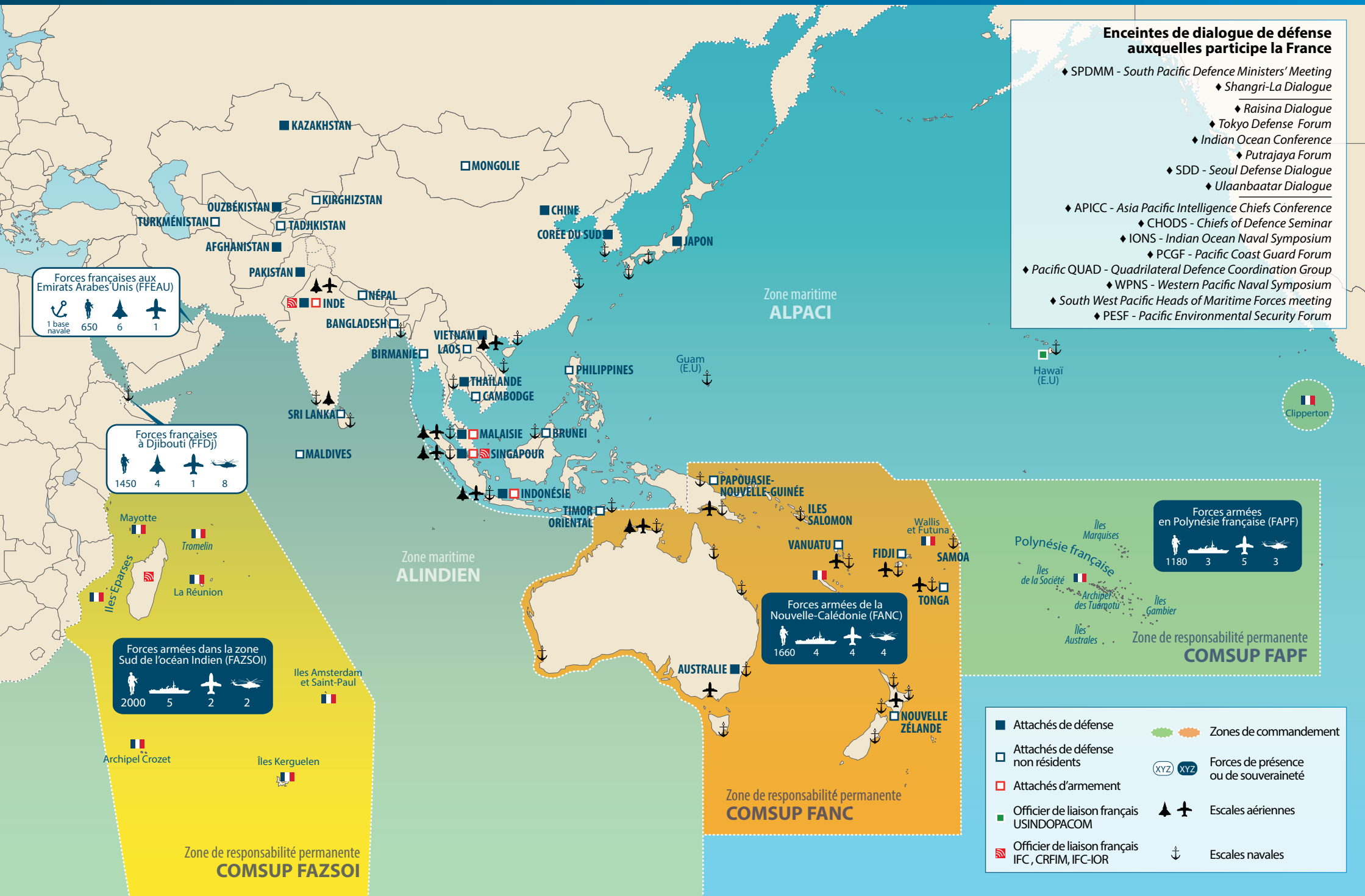
Dans l'ensemble de l'Indopacifique, la France soutient les centres régionaux de surveillance des espaces et voies maritimes de communication. Trois officiers français contribuent activement aux efforts au sein de l'*Information Fusion Centre* (IFC) de Singapour, du Centre régional de fusion de l'information maritime (CRFIM) de Madagascar ainsi qu'au sein de l'*Information Fusion Center - Indian Ocean Region* (IFC-IOR) de New Delhi.

Pour optimiser sa présence dans cet immense espace, la France s'appuie sur des commandements régionaux interarmées :

- **COMSUP FAZSOI** : Commandant supérieur des forces armées dans la zone sud de l'océan Indien.
- **COMSUP FANC** : Commandant supérieur des forces armées de la Nouvelle Calédonie.
- **COMSUP FAPF/ALPACI** : Commandant supérieur des forces armées en Polynésie française et commandant de la zone maritime de l'océan Pacifique.
- **COMFOR FFEAU/ALINDIEN** : Commandant des forces françaises aux Émirats Arabes Unis et commandant de la zone maritime de l'océan Indien.
- **COMFOR FFDJ** : Commandant des forces françaises à Djibouti.

Les zones de responsabilités (ZRP) sont précisées sur la carte ci-contre.

LA PRÉSENCE MILITAIRE FRANÇAISE EN INDOPACIFIQUE



Une contribution concrète à la sécurité de l'Indopacifique

Puissance océanique, aérienne, spatiale et pourvue de moyens de recueil de renseignement de premier rang et de plates-formes de projection de forces significatives, la France est en mesure de contribuer concrètement à la sécurité internationale sous tous ses aspects, aux côtés de ses alliés et partenaires.

La France organise régulièrement des exercices militaires multilatéraux en océan Indien (*Papangue*) et dans le Pacifique (*Equateur, Croix du Sud, Marara*). Ils peuvent réunir jusqu'à plusieurs milliers de militaires provenant d'une douzaine d'États partenaires.

La France participe également à de nombreux exercices multilatéraux en Asie du Sud-Est (*Cobra Gold, Komodo, Coores, Marixs*), en Asie du Nord-Est (*Khaan Quest, Ulchi Freedom Guardian, Key Resolve*) ainsi qu'en Océanie et dans le Pacifique (*Rimpac, Pitch Black, Southern Katipo, Tafakula, America, Kakadu, Pacific Partnership*). L'objectif est d'améliorer la connaissance mutuelle et de créer des liens entre les différentes forces armées.

De nombreux exercices sont également organisés en marge des escales aériennes et maritimes de moyens militaires français dans la région. Le partenariat stratégique liant la France et l'Inde se traduit par des exercices bilatéraux de haut niveau et dans chaque domaine - *Shakti* (terre), *Varuna* (marine) et *Garuda* (air) – qui

contribuent au renforcement de l'interopérabilité des forces.

La France lutte activement contre les nombreuses menaces et activités illicites qui menacent la sécurité maritime. Présente sur l'ensemble des océans, la France doit faire face à des enjeux croissants pour y exercer sa souveraineté, assurer la surveillance de son domaine maritime et contrôler les activités qui s'y déroulent. Au niveau régional, elle porte un effort particulier pour la mise en place d'un réseau de surveillance maritime centré sur la coopération multilatérale et l'optimisation des moyens.

La lutte contre la prolifération d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs est primordiale pour la sécurité internationale. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, la France a participé à l'adoption de sanctions contre la Corée du Nord et joué un rôle moteur au sein de l'Union européenne pour mettre en place des mesures additionnelles. La France est membre de l'UN-MAC et participe militairement à la surveillance de l'application des décisions du Conseil de Sécurité, notamment en matière de lutte contre le contournement des sanctions.

La France soutient la formation des forces armées des États de la région aux opérations de maintien de la paix. L'officier français basé au centre de formation OMP d'Oudong (Cambodge) organise régulièrement des sessions d'entraînement pour les forces armées de la région appelées à participer à des opérations des Nations unies, en particulier en environnement francophone. Des cours de français sont également proposés à de nombreux États de la région.

Un soutien particulier en cas de catastrophe naturelle

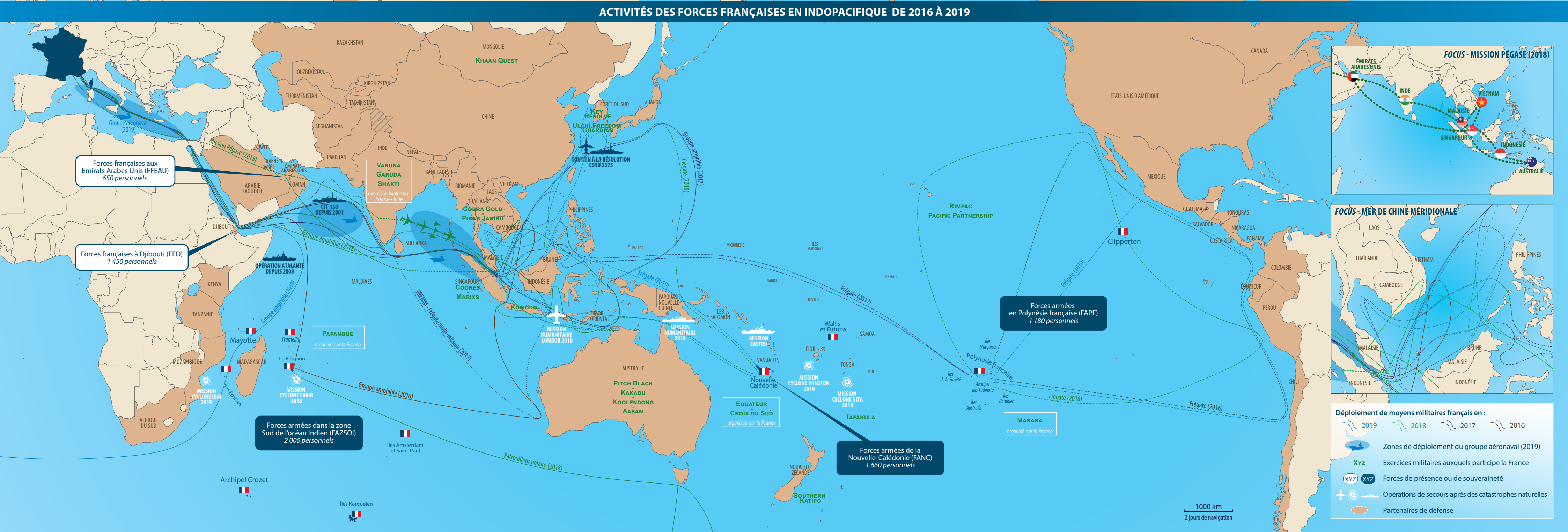
Dans une région fortement marquée par les catastrophes naturelles, **la France offre régulièrement son soutien aux États de la région**. Tant dans le Pacifique que dans l'océan Indien, elle mobilise chaque année d'importants **moyens terrestres, navals et aériens** en soutien des forces de sécurité civiles et des agences internationales pour apporter l'aide d'urgence nécessaire.

Dans le Pacifique Sud, **elle travaille de concert avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande** au travers de l'accord FRANZ qui permet aux trois États de coordonner leurs moyens pour venir en aide aux États insulaires.

La France dispose également d'un **conseiller en sécurité civile** basé à Singapour. Il est en charge de la protection civile et de la coordination de la réponse française en cas de catastrophe naturelle en Asie du Sud-Est. Un **officier de liaison** est également affecté auprès du Regional Humanitarian Assistance and Disaster Relief Coordination Center, basé à Singapour, dont l'objectif est de traiter le volet militaire des opérations d'assistance.

UN ENGAGEMENT CONTINU EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ RÉGIONALE





La sécurité environnementale : une responsabilité collective

Les sécheresses, les crues et la montée des eaux, l'érosion des sols ne sont pas que des événements naturels. Ce sont aussi des événements militaires. Ils redessinent les cartes, créent des tensions, déplacent des populations.

L'augmentation en fréquence et en intensité des phénomènes climatiques extrêmes, la diminution des ressources halieutiques et le stress hydrique altèrent la résilience des Etats, génèrent de nouveaux trafics illicites et induisent des risques sanitaires à grande échelle. En engendrant de nouvelles failles, ils amènent de nouveaux conflits. La zone Indopacifique est particulièrement concernée.

Dans son discours prononcé à la conférence de Munich sur la sécurité, en février 2018, la ministre des Armées, Mme Florence Parly, a annoncé que la France s'investirait dans « *un secteur entier d'anticipation environnementale* », qui devrait être « *un guide de prudence et un guide d'action* ».

La France joue un rôle pionnier dans l'intégration stratégique du lien défense-environnement après avoir organisé, en 2015, la première conférence internationale de niveau ministériel sur les conséquences sécuritaires et de défense du changement climatique, puis œuvré à la conclusion de l'Accord de Paris en tant que présidente de la COP21. Le ministère français des Armées s'est doté en

novembre 2016 d'un observatoire géopolitique des enjeux des changements climatiques en termes de sécurité et de défense. Celui-ci assure en particulier le pilotage d'une étude coordonnée des Etats se réunissant dans le cadre de la réunion des ministres de la défense du Pacifique Sud (SPDMM) et consistant à étudier l'impact du changement climatique sur la coopération régionale de défense.

Les conclusions de cette étude seront directement exploitées pour optimiser l'application de l'accord FRANZ, signé en 1992 par l'Australie, la France et la Nouvelle-Zélande afin de coordonner l'aide civile et militaire apportée aux États insulaires du Pacifique victimes de catastrophes naturelles. L'activation plus fréquente de ce mécanisme illustre la pression croissante sur les forces armées.

Cette pression accrue s'exerce aussi dans le domaine de la surveillance des espaces maritimes. Membre du *Pacific QUAD (Quadrilateral Defence Coordination Group)* – avec les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande –, dont l'objectif est de coordonner l'effort de sécurité dans le Pacifique, la France accompagne les États insulaires vers une gestion saine et durable de leurs ressources naturelles, notamment halieutiques. L'augmentation constante, et problématique, de la surpêche dans le Pacifique Sud a de fortes chances de s'étendre dans le sud de l'océan Indien puis dans l'océan Austral, au large de l'Antarctique.

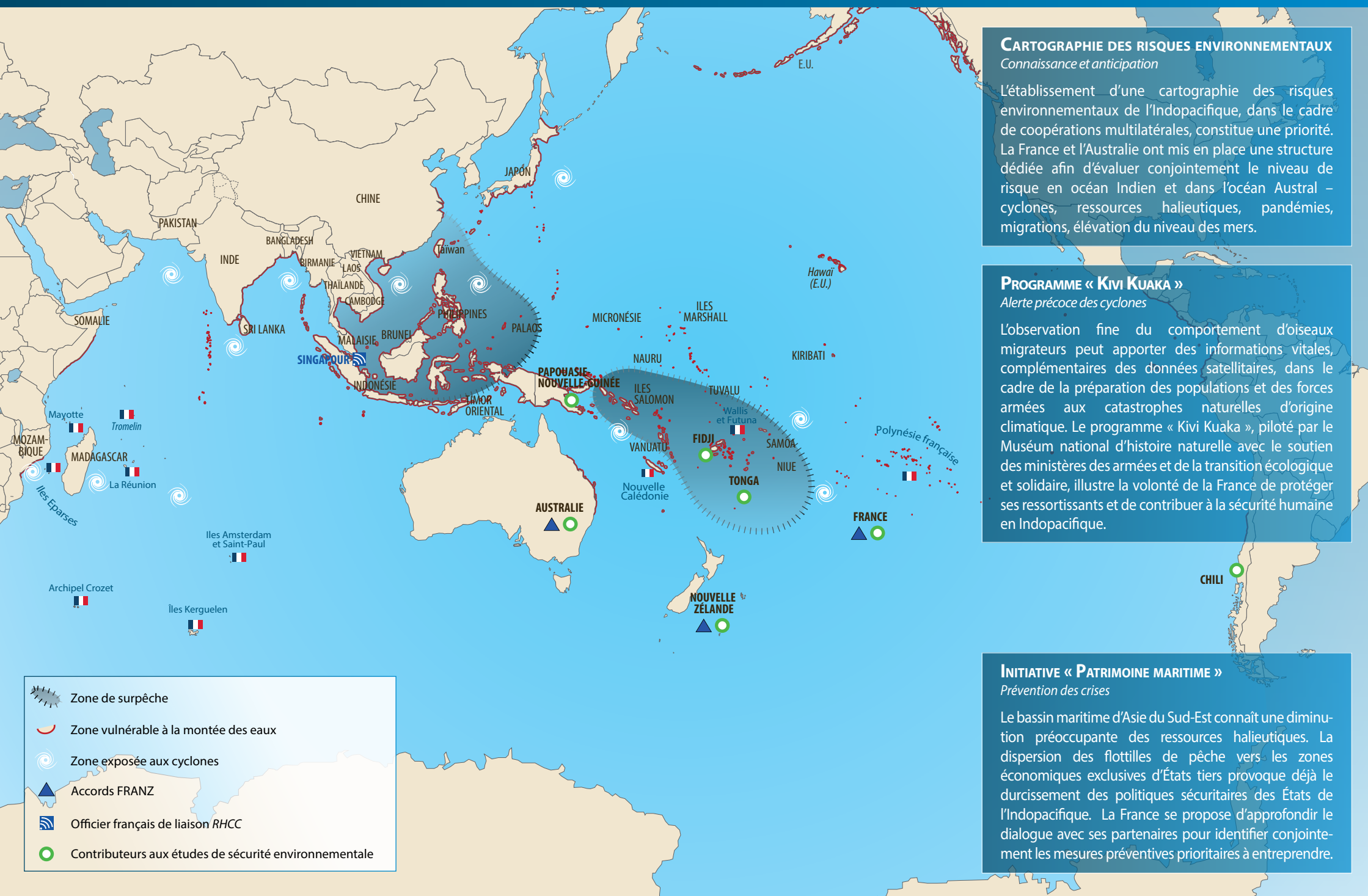
Une approche française innovante

La France est en mesure d'effectuer une analyse continue intégrant des problématiques de surveillance maritime et de veille sécuritaire environnementale, grâce à ses commandements et états-majors sur zone, à ses officiers insérés dans les centres régionaux de fusion de l'information maritime et à l'officier rattaché au Regional Humanitarian Assistance and Disaster Relief Coordination Centre de Singapour.

Pour mettre en œuvre une politique pragmatique et durablement efficace d'anticipation sécuritaire environnementale, la France privilégie trois axes : l'analyse fine des risques environnementaux, le soutien à des programmes scientifiques ciblés et l'organisation de séminaires régionaux de sensibilisation et de mobilisation. Ces axes ouvrent de nouveaux champs de coopération avec les États de l'Indopacifique.

La France souhaite prioritairement dialoguer avec les acteurs concernés par le développement durable et la sécurité en Asie du Sud-Est, qu'elle considère comme un centre de gravité économique, écologique et sécuritaire pour l'ensemble de l'Indopacifique. A cette fin, elle a organisé en 2017 deux conférences, au Vietnam et en Indonésie, et poursuivra cette démarche dans d'autres pays de l'ASEAN.

LES ENJEUX DE LA SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE EN INDOPACIFIQUE



Les espaces communs : une mise à l'épreuve du multilatéralisme

L'accès aux espaces stratégiques communs fait l'objet d'une compétition interétatique dont l'intensité croît. L'insuffisance de régulation dans certains domaines (spatial, cyber) ou la remise en questions de règles établies dans d'autres (espaces maritimes, aériens et polaires) appellent un renforcement du dialogue multilatéral pour garantir la stabilité.

Certains dispositifs fondamentaux de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer ne sont pas respectés dans les mers de Chine. Une mobilisation internationale est nécessaire pour les défendre, sous peine d'un affaiblissement généralisé du droit de la mer, qui conduira à une hausse des tensions interétatiques.

La liberté de circulation, civile comme militaire, concerne également les espaces aériens. Avec les espaces maritimes, ils représentent toutefois une dimension exploitée de façon croissante pour conduire des trafics illicites et susceptibles de soutenir le terrorisme. Une réduction de la confiance entre États favoriserait ces phénomènes.

La région démilitarisée de l'Antarctique se caractérise par son statut de « réserve naturelle consacrée à la paix et à la science ». Celui-ci est remis en question par certaines puissances, qui convoitent les matières

premières de ce continent ainsi que les ressources halieutiques et minières de l'océan Austral. La difficulté à mettre en place des aires marines protégées étendues dans le cadre du système du Traité sur l'Antarctique illustre la nécessité d'une vigilance accrue pour que l'Antarctique et ses approches maritimes ne deviennent pas une zone de compétition.

Dans le domaine spatial, la multiplication des acteurs étatiques et privés banalise l'accès à l'espace exo-atmosphérique, augmente le risque proliférant et intensifie la concurrence industrielle, accélérant la compétition entre États.

Dans le cyberspace, la fréquence, l'ampleur et la sophistication technologique des actes malveillants augmentent. Certains États en soutiennent les auteurs, au point d'approcher du seuil de l'emploi de la force ou de l'agression armée, susceptibles d'engendrer des dommages conséquents.

La détention, le croisement et l'exploitation des informations numériques sont au cœur des enjeux de la lutte antiterroriste comme de cybersécurité, de protection des données personnelles, d'attribution et de réponse aux cyberattaques.

Face aux nouveaux défis globaux, la France continuera à s'investir pleinement au profit d'une vision des rapports de force et de puissance régulés par le droit, autour de la clé de voûte que constitue la Charte des Nations unies.

L'affirmation d'une nouvelle ambition pour la France dans la cybergdéfense

La Revue stratégique cybergdéfense de 2018 développe un dispositif national de protection et de défense informatique robuste, qui poursuit plusieurs objectifs :

Une meilleure intégration de nos moyens de défense cybernétique, qui s'appuie sur une meilleure coordination des différents services concernés.

Un durcissement de nos dispositifs de cyberprotection et le renforcement de la résilience des réseaux de l'État et des opérateurs d'importance vitale et de services essentiels.

Une régulation du cyberspace, via le respect et la mise en œuvre du droit international existant et des normes de comportement agréées.

Un renforcement de nos coopérations techniques, organiques et opérationnelles avec nos alliés et partenaires, notamment au sein de l'Union européenne et de l'OTAN.

L'Astrolabe, un patrouilleur austral au service du système du Traité sur l'Antarctique



© Marine Nationale

178 ans après l'expédition du capitaine de vaisseau Dumont d'Urville, le premier homme à avoir posé le pied en Antarctique (20 janvier 1840), la marine nationale est de retour en Terre Adélie.

Le voyage inaugural de L'Astrolabe, en novembre 2017, a marqué la réouverture du domaine de la navigation dans les glaces, venant compléter le spectre de compétences des armées françaises, dans le strict respect du cadre fixé

par le système du Traité sur l'Antarctique.

Ce patrouilleur austral est le fruit d'un partenariat conclu

entre la marine nationale, l'administration des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) et l'Institut polaire français Paul-Emile Victor (IPEV). Sa mission consiste à assurer le soutien logistique par voie maritime des bases scientifiques de Dumont d'Urville et de Concordia (base franco-italienne), dont la gestion fonctionnelle et la conduite des programmes de recherche sont assurées par l'IPEV (conjointement avec le *Programma Nazionale Di Ricerca in Antartiche* à Concordia).

La préservation du statut international de l'Antarctique et de l'océan Austral, « réserve naturelle consacrée à la paix et à la science », figure au rang des priorités de la France.



Projection de puissance navale et aérienne

La liberté de navigation et de survol constitue un principe fondamental des relations internationales, garanti par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer. Il est indispensable à la crédibilité des décisions prises par le Conseil de sécurité des Nations unies, chaque fois que des moyens militaires doivent être mis en œuvre pour les faire respecter. Il participe également de l'autonomie stratégique des Etats, bénéfique au maintien d'un ordre international fondé sur le droit.

La France dispose de capacités de projection de puis-



© Richard NICOLAS-NELSON / Armée de l'air

sance dont seul un nombre limité d'Etats peut se prévaloir. Le groupe aéronaval constitué autour du porte-avions Charles de Gaulle peut se déployer sur toutes les mers du globe, pour de longues périodes et en embarquant des

avions de chasse Rafale navalisés ainsi que des avions de surveillance et de commandement Hawkeye. L'interopérabilité avec l'armée de l'air française (Rafale, avions de transport stratégique A400M, avions ravitailleurs A330-MRTT...) et avec les forces alliées américaines de l'Indo-pacifique est totale, assurée notamment par des systèmes satellitaires stratégiques, mis en œuvre dans le cadre des règles internationales encadrant l'espace exo-atmosphérique.

La France est particulièrement attachée au respect du principe de gestion des espaces communs par le droit et le dialogue.



© Yoann Letourneau / Marine Nationale

Des partenariats structurants en matière d'équipements de défense

Sixième puissance économique mondiale, la France bénéficie d'un outil militaire complet et indépendant. Elle dispose de capacités de conception et de fabrication autonomes des outils de sa dissuasion nucléaire, de satellites, d'avions de combat, de sous-marins, de navires, de chars et véhicules de combat, de missiles de toutes catégories et de l'ensemble des équipements contribuant au C4ISR (*Computerized Command, Control, Communication, Intelligence, Surveillance, Reconnaissance*).

Cette capacité, unique en Europe, s'appuie sur un outil industriel solide et innovant : la base industrielle et technologique de défense française est constituée d'une dizaine de grands groupes de taille mondiale et de près de 4 000 petites et moyennes entreprises. Le maintien de la vitalité de cet écosystème est un enjeu de souveraineté.

Garantir l'approvisionnement et le maintien en condition opérationnelle des équipements des armées, en particulier ceux concourant à la mise en œuvre de la dissuasion nucléaire, conditionne la liberté d'action de la France et, à ce titre, constitue un pilier de son autonomie stratégique, comme l'a réaffirmé la Revue stratégique de défense et de sécurité nationale.

La politique générale de la France dans le domaine de l'armement se caractérise par son expérience et son ouverture en matière de coopération industrielle, de transferts de technologies et de savoir-faire ainsi que par l'accompagnement qu'elle fournit, dans la durée, dans les secteurs de la formation et du soutien logistique.

Quatrième exportateur mondial d'équipements de défense, la France s'attache à contribuer au renforcement et à la modernisation des capacités des forces des pays alliés et partenaires. En Indo-Pacifique, l'Australie, l'Inde, la Malaisie et Singapour constituent ses principaux partenaires dans le domaine de l'armement. La France entretient également des relations en la matière avec la plupart des États de l'Indo-Pacifique et participe régulièrement aux salons d'armement dans la région.

En renforçant ses partenariats, la France traduit de façon concrète sa politique de coopération dans le domaine militaire, volet clé de sa politique étrangère. La dynamique engagée permet également de capitaliser sur des communautés d'équipement pour développer l'interopérabilité et envisager des opérations conjointes.

La France applique par ailleurs une politique très stricte de contrôle des exportations, conforme à ses engagements internationaux et fondée sur des principes de transparence, de protection des droits humains, de sécurité de ses propres forces et de stabilité internationale.

Un accompagnement capacitaire de long terme

L'établissement d'une **relation de confiance** entre la France et ses partenaires constitue un préalable nécessaire aux contrats d'armement qui engagent les parties sur une longue durée et impliquent pour l'importateur un investissement budgétaire, technique et humain souvent élevé.

L'objectif recherché est de créer un **lien étroit**, destiné à s'inscrire dans la durée afin de créer des conditions favorables à la conclusion d'accords commerciaux structurants pour la relation bilatérale. Les contrats passés avec l'Inde et l'Australie ainsi que ceux passés avec la Malaisie et Singapour illustrent cette démarche.

L'accompagnement capacitaire se traduit par un **important transfert de technologie et de savoir-faire technique**, en adéquation avec les besoins des États de la région. La France qui compte de nombreux pôles d'excellence industriels couvrant l'ensemble du spectre des équipements de défense, a une carte essentielle à jouer dans ce domaine. Le programme des sous-marins australiens comme celui de l'A400 M en Malaisie en sont une parfaite illustration.

Cet engagement s'accompagne du développement d'un dialogue politique de long terme.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRISES DE COMMANDE 2008-2017

Proche et Moyen-Orient

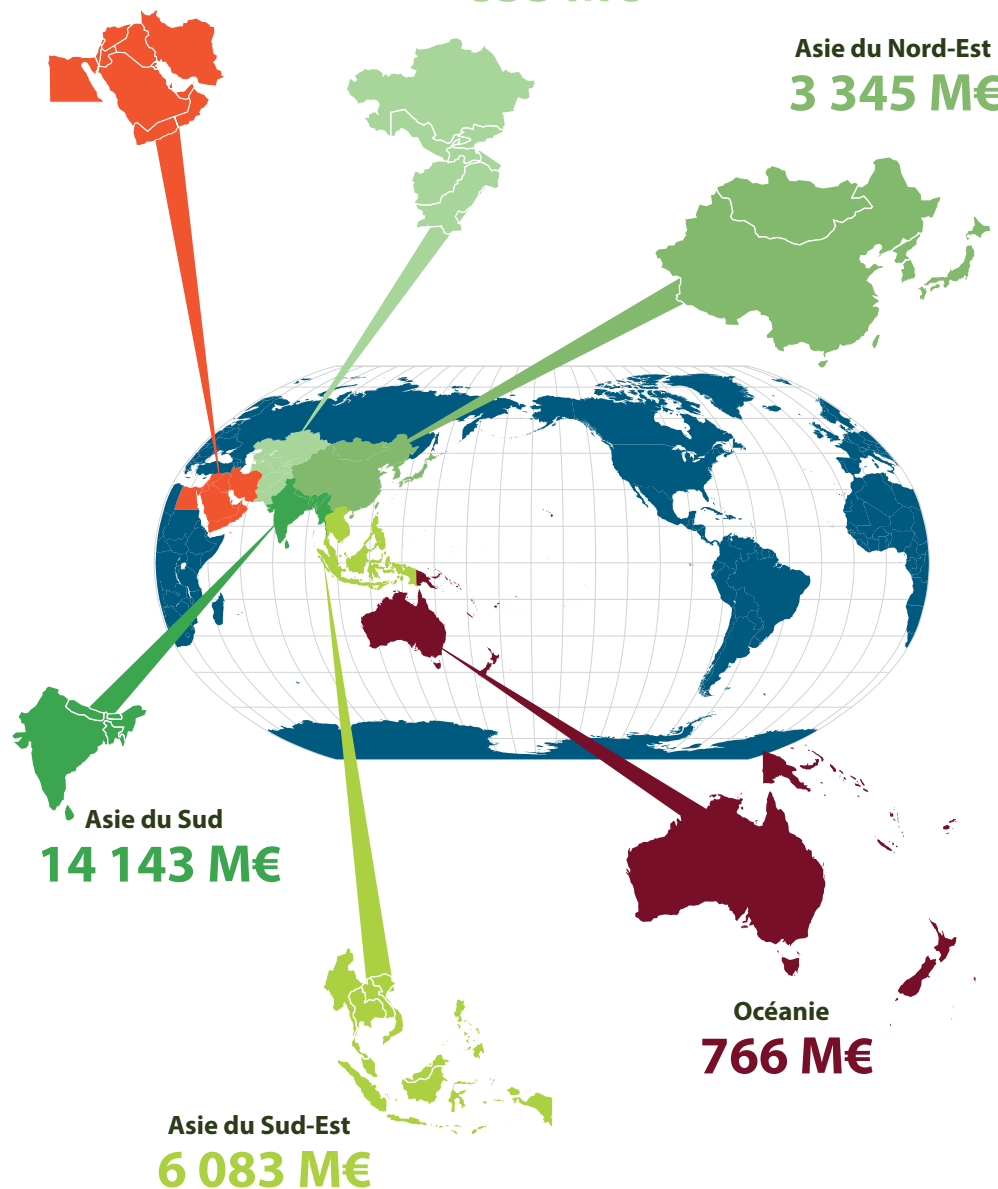
33 675 M€

Asie centrale

853 M€

Asie du Nord-Est

3 345 M€



Asie
29%

Afrique
4,4%

Océanie
0,9%

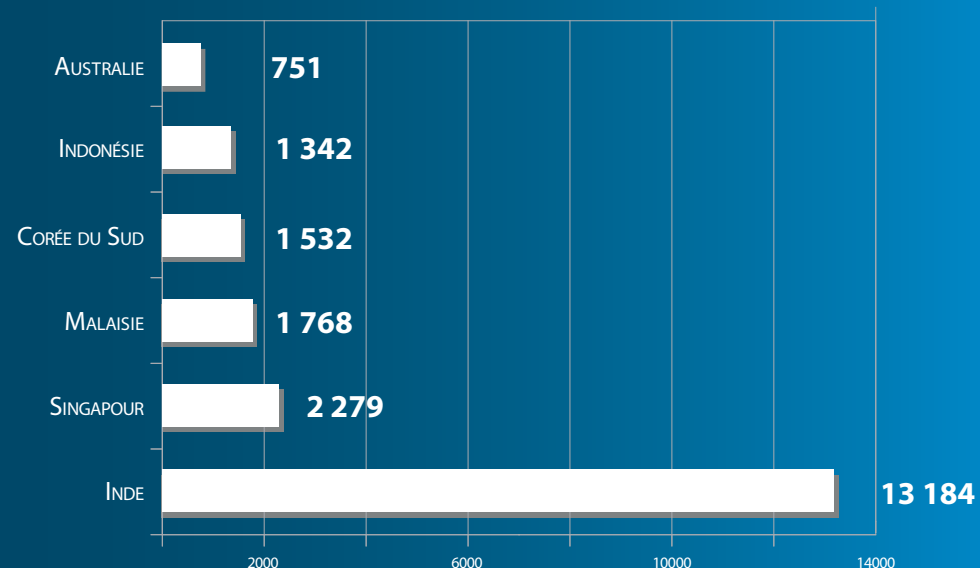
Amériques
13,1%

Divers
2,2%

Europe
10,3%

Proche
et Moyen-Orient
40%

PRINCIPAUX PARTENAIRES DE LA FRANCE EN INDO-PACIFIQUE EN MATIÈRE D'ARMEMENT en millions d'euros (2008-2017)







Édition 2018 – mise à jour en mai 2019

Comité éditorial

Direction générale des relations internationales et de la stratégie

Alice Guitton (directrice générale)

Capitaine de frégate Numa Durbec (chargé de mission)

Mariam Pontoni (chargée de mission)

Lucie Lelyon (conception graphique)

DICoD

Capitaine de frégate Jérôme Baroë (chef du bureau des éditions)

Jean-François Munier (chef de fabrication)

www.defense.gouv.fr